



Appellation en anglais

Notary

Formation à suivre

Bac+5

DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le notaire est un officier public bénéficiant d'une délégation de puissance publique c'est à dire de l'Etat. Il est placé sous le contrôle de la chambre départementale ou interdépartementale des notaires dont il dépend et du Procureur de la République. Sa mission première est d'authentifier les actes mais il est tenu également à une mission de conseil vis à vis de sa clientèle lors de la réalisation des actes : rédaction des contrats de mariage, des testaments, des règlements de succession. Il doit pouvoir rendre accessible ses connaissances juridiques.

Le notaire peut aussi gérer les affaires de ses clients, notamment le patrimoine familial, immobilier et mobilier. Il peut jouer un rôle de conseiller en placements financiers pour faire fructifier un patrimoine. Le notaire est tenu au secret professionnel.

COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Maîtrise du droit des affaires familiales, sociales et du droit immobilier.
- Maîtrise des techniques de rédaction de contrats et de conventions.
- Parfaite connaissance du droit notarial.
- Bonnes connaissances en droit de la famille en général.
- Parfaite connaissance et maîtrise de la rédaction des actes ou contrats et dans la négociation des accords



QUALITÉS PERSONNELLES

Précis et prudent

Pédagogue et discret

Respect du secret professionnel

Ayant le sens des priorités et des responsabilités

Impartiale

Rigoureux

PRINCIPALES MISSIONS DU MÉTIER

- Conseiller ses clients que cela soit sur leur patrimoine immobilier ou familial ;
- Intervenir pour des actes aussi divers que les contrats de mariage, les héritages et successions ou encore la signature de la vente d'un bien immobilier... ;